

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Marie-Josée Masson Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, **Lundi le 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2017 à 18h00**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

- a) Adoption de l'ordre du jour.
- b) Monsieur Danny Hamel – Demande de dérogation mineure – Décision
- c) ADMQ – Formation– Autorisation
- d) Services des Loisirs – Aménagement bureau technicien aux Loisirs - Autorisation
- e) Levée de la séance.

DONNÉ CE 16<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017

(Copie conforme)

Marie-Josée Masson  
Directrice Générale et  
Secrétaire-Trésorière

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil tenue le 3 avril 2017 à 18h40 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était absent Monsieur Denys Spénard mais l'avis a été signifié le 20 mars 2017

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 2017-57**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**MONSIEUR DANNY HAMEL - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION**

**Rés. 2017-58**

**MONSIEUR DANNY HAMEL - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador  
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ  
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de dérogation mineure à deux volets provenant de Monsieur Danny Hamel pour un immeuble à construire situé sur le lot à venir 6008196 et dont le numéro civique sera 647, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation volet 1** concerne une porte de garage de 3.96 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur permise de 2,4 mètres pour un usage résidentiel, **le volet II** concerne une hauteur du garage à 7,16 mètres au lieu du 5,5 mètres, tel que prescrit au tableau 9 de l'article 806 du règlement de zonage no.316

**ADMQ – FORMATION– AUTORISATION**

**Rés. 2017-59**

**ADMQ – FORMATION– AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à participer à une formation sur les impacts et les enjeux du projet de Loi 122, la gouvernance de proximité, les changements à prévoir dans les relations municipalités/MRC qui aura lieu mercredi le 12 avril 2017 à Saint-Jean de Matha et dont le coût est de 304.\$ plus taxes applicables.

**SERVICE DES LOISIRS – AMÉNAGEMENT BUREAU TECHNICIEN AUX LOISIRS –  
AUTORISATION**

**Rés. 2017-60**

**SERVICE DES LOISIRS – AMÉNAGEMENT BUREAU TECHNICIEN AUX LOISIRS –  
AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise un montant n'excédant pas 2,500.\$ pour l'acquisition et l'aménagement du bureau du futur technicien en loisir

Que cette dépense soit imputée au poste #02-701-95-970

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés. : 2017-61**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

L'assemblée soit levée. **18h45**

.....  
**Michel Champagne**  
**Maire**

.....  
**Marie-Josée Masson**  
**Directrice Générale et**  
**Secrétaire-Trésorière**